FONDATION DU PATRIMOINE

DELEGATION DE LA VIENNE

Lancement d'une campagne de mécénat populaire pour la restauration de la statue de Saint-Roch Eglise Notre-Dame THOLLET

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Aurélie CRAVALLEE - Délégation de Poitou- Charentes
1bis rue Lebascles – 86000 POITIERS - 05 49 41 45 54
delegation-poitou-charentes@fondation-patrimoine.com

Une souscription pour restaurer la statue de Saint-Roch, église Notre-Dame, commune de Thollet

La commune de Thollet entreprend la restauration d'une statue de Saint-Roch située dans l'église Notre-Dame. Pour accompagner ce projet, la Fondation du Patrimoine, partenaire de la commune, mobilise le mécénat populaire en organisant une souscription.

L'ouverture officielle de cette souscription aura lieu le mercredi 17 novembre 2010 en présence de **Monsieur Joël FRUCHON,** Maire de la commune de Thollet, et de **Monsieur Norbert CARRASCO-SAULNIER**, Délégué départemental de la Vienne.

Le programme de restauration

La statue de Saint-Roch se situe dans l'église Notre-Dame. C'est une sculpture en bois polychrome du XVIIe siècle, d'une hauteur de 100 cm environ. Elle est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis décembre 1966. Saint-Roch, patron des malades atteints de la peste, est représenté en pèlerin, accompagné d'un ange et d'un chien tenant dans sa gueule un pain. Le Saint tient dans sa main droite le bord de sa robe qui laisse apparaître une plaie sur sa cuisse.

La sculpture est constituée de plusieurs morceaux de bois ajoutés, on en dénombre entre 8 et 10 (le chien, le bâton, les bras, les doigts...). Elles sont maintenues par des chevilles en bois d'origine et des clous (récents). La sculpture est installée sur une console en plâtre peinte de couleur bois placée à une hauteur de 2 m 50 environ du sol.

Probablement conservée dans son emplacement d'origine, la sculpture a récemment fait l'objet d'un repeint regrettable qui a dénaturé l'oeuvre.
Après un constant d'état il en ressort que la structure de l'oeuvre est difficile à examiner en raison du large barbouillage qu'elle a subi. Cependant, un examen attentif révèle des problèmes classiques pour une sculpture conservée dans une église, mais qui atteignent parfois, ici, une gravité assez importante (empoussièrement, fissurations, fragilisation du bois par les galeries xylophages...).

Peu de saints ont été aussi célèbres que Saint-Roch en Occident entre le XIVe et le XVIIe siècle, période qui vit la diffusion de son culte dans tous les pays d'Europe et dans les milieux sociaux les plus divers. Et pourtant, on ne sait presque rien sur ce personnage mystérieux dont la réalité historique a pu être mise en doute, tant ses biographies sont dépourvues de bases objectives. Héros cultuel canonisé par l'image et par la légende, Roch est le produit d'une époque – la fin du moyen âge – où le peuple était encore créateur de saints. Dans la vénération qui entoura son nom s'est exprimé l'angoisse des hommes de ce temps face à la maladie et à la mort qui les menaçaient

quotidiennement, mais aussi leur confiance dans l'intercession d'un pauvre pèlerin que Dieu avait miraculeusement guéri de la peste en lui conférant le pouvoir d'en délivrer ceux qui se placeraient sous sa protection. Contemporain de la peste noire et de la danse macabre, Saint-Roch fut, avec la Vierge de Miséricorde, l'ultime recours d'une humanité décimée par la grande épreuve et qui aspirait à retrouver la paix du corps et celle de l'esprit.

Après un constat d'état il ressort que la structure de l'oeuvre est difficile à examiner en raison d'un malheureux barbouillage qu'elle a subi récemment. Cependant, un examen attentif révèle des problèmes classiques pour une sculpture conservée dans une église, mais qui atteignent parfois, ici, une gravité assez importante, c'est-à-dire : un empoussièrement, d'importantes fissurations, la fragilisation du bois par les galeries xylophages et l'absence de soclage.

Concernant la polychromie, celle-ci présente sur l'oeuvre est pratiquement totalement dissimulée par un barbouillage récent, seul le chien semble avoir été épargné par cette intervention. Par ailleurs, celle-ci, visible sur le chien est usée, fragilisée et lacunaire. On constate également un empoussièrement ainsi que de la crasse, un repeint grossier, des soulèvements de la couche picturale...

Il est donc préconisé :

- pour la structure : dépoussiérage, nettoyage, consolidation, bouchages, retouches colorées.
- pour la polychromie : étude stratigraphique et travaux selon les conclusions.

Le coût de l'intervention est estimé à 1 764 euros HT.

Les travaux sont confiés à M^me^ Delphine Bienvenut, conservatrice-restauration d'oeuvres sculptées et d'objets archéologiques à Charentilly (Indre-et-Loire).

La souscription : mode d'emploi

La Fondation du Patrimoine soutient le projet de la commune de Thollet en organisant une souscription, qui a pour objectif de recueillir des fonds pour la sauvegarde de la statue de Saint-Roch.

La souscription s'adresse aux particuliers et aux entreprises locales souhaitant s'associer à cette opération de sauvegarde.
Les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales concernant les organismes reconnus d'utilité publique.

- ✓ Pour les particuliers, l'impôt est déductible :
  - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable
  - ou de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros

- ✓ Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Les fonds recueillis par la souscription seront versés à la commune de Thollet et affectés à la restauration de la statue.

Enfin, si le produit de la souscription atteint le seuil d'au moins 5% du montant des travaux H.T., le projet bénéficie d'une subvention complémentaire de la Fondation du Patrimoine, selon les fonds disponibles. Il est donc important de mobiliser les donateurs pour que soit atteinte au minimum la somme de 89 euros.

Officiellement ouverte le 17 novembre 2010, elle prendra fin au terme des travaux.

La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif. Elle vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997.

▪ *Ses missions*

- Identifier les édifices et les sites menacés de disparition et participer à leur sauvegarde,

- Susciter et organiser le partenariat entre les associations qui oeuvrent en faveur du patrimoine et de l'environnement, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les entreprises désireuses de les soutenir par des actions de mécénat de proximité,

- Participer, le cas échéant par un soutien financier, à la réalisation de programmes concertés de restauration,

- Aider, grâce au dispositif du label et à ses incidences fiscales, les particuliers à sauvegarder des bâtiments d'intérêt patrimonial reconnu,

- Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire, en contribuant à faire du patrimoine de proximité un levier du développement local.

Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexho Alliance), Caisse nationale du Crédit Agricole, Danone, Devanlay, Fimalac S.A., Fédération Française du Bâtiment, Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

Caractéristiques des projets

- Intérêt patrimonial : les caractères intrinsèques du bâtiment ou site (qualités architecturales, historiques et symboliques), son état actuel de conservation ainsi que la valeur de son environnement font l'objet d'une attention particulière.

- Intérêt social : les travaux soutenus par la Fondation visent à encourager la création d'emplois, induits directement par les projets et indirectement par les nouvelles activités qui en découlent (tourisme, commerce, artisanat).

- Partenariat : La Fondation du Patrimoine intervient aux côtés de différents partenaires publics (Etat, régions, départements, communes) ou privés (particuliers, entreprises, associations).

Les avantages fiscaux

- Les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont :
  - Déductibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ;

  - Déductibles à 60 % du bénéfice imposable des sociétés, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

- La Fondation peut décider d'octroyer *son label* à des opérations de sauvegarde de bâtiments non protégés. Ce label, qui constitue une reconnaissance qualitative, est susceptible d'entraîner des avantages fiscaux pour les propriétaires réalisant des travaux de restauration.

- D'autres formes d'intervention de la Fondation sont possibles, tant pour des bâtiments privés que communaux :
  - souscription ciblée sur un projet, avec délivrance par la Fondation de reçus fiscaux

  - partenariat avec des entreprises locales ou nationales souhaitant soutenir la sauvegarde du patrimoine (application de la loi sur le mécénat).